

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les collectivités de plus de 3 500 habitants, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget primitif et compte administratif (article L2313-1 du CGCT).

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES – DONNÉES n-1

Nom EPCI : Communauté de communes de la vallée du Gapeau  
 Année de création : 1995  
 Régime fiscal : Fiscalité professionnelle Unique  
 Nombre de communes membres : 5  
 Population INSEE : 32 564  
 Population DGF : 33 080  
 Potentiel fiscal : 12 274 256 €  
 Potentiel fiscal par population DGF : 371 €  
 Potentiel fiscal moyen de la catégorie : 306 €  
 Coefficient d'intégration fiscale (CIF) : 0.3789  
 CIF moyen de la catégorie : 0.3895

#### INFORMATIONS FISCALES

- CFE : 31.50 %
- TH fraction TVA transférée
- THRS : 7.22 %
- TFB : 3.00 %
- TFNB transféré : 4.03 %
- TEOM : 13 %

#### INFORMATIONS FINANCIÈRES

DGF :

Dotation de compensation n-1 : 2 152 472 € ; prévision n :

Dotation d'intercommunalité n-1 : 242 162 € ; prévision n :

DGF par habitant prévision : €

Contribution au redressement des finances publiques :

2018 : 111 627 €

2019 : 111 627 €

2020 : 111 627 €

2021 : 111 627 €

2022 : 111 627 €

2023 : nc

Équilibre section de fonctionnement : 24 422 520 €

Équilibre section d'investissement : 13 189 970 €

Montant des investissements réels 2023 hors restes à réaliser : 7 908 819 €

#### DETTE

L'encours de la dette au 1er janvier 2023 est de 13 888 000 € tous budgets confondus, soit 434 € par habitant.

Budget principal : 8 359 000 € ; Budget assainissement : 3 521 203 € ; Budget eau : 2 007 796 €.

Les budgets présentent des annuités en progression du fait des nouveaux emprunts contractés : budget principal 1.3 Me pour les travaux de voirie 2022, 627 000 € terrain les Pioux, conteneurs grande capacité 200 000 €. L'annuité reste contenue du fait d'emprunts arrivant à échéance la même année (+ 199 404 €),

Encours dette budget principal/recettes réelles de fonctionnement : 41.54 %

**EFFECTIFS et CHARGES DE PERSONNEL :**

62 agents = 15,55 % des dépenses de fonctionnement hors attribution de compensation

Administration générale : 11 agents 3 A, 2 B, 6 C dont 2 emplois fonctionnels

Habitat : 1 A

Convention Territoriale Globale – CTG : 1 A

Services Techniques/commande publique : 6 agents 2 A, 2 B, 2 C

Sport/Transports : 17 agents 1 B, 16 C

Environnement (OM) : 23 agents 3 C+, 20 C dont 2 standard téléphonique et 9 ext. OM

Tourisme : 3 agents 1 B, 2 C

Agents en disponibilité : 4 agents C (3 en administration – 1 OM)

Besoins contractuels : 5 ETP (maladies + besoins occasionnels)